

COMMUNE DE CAUDRY

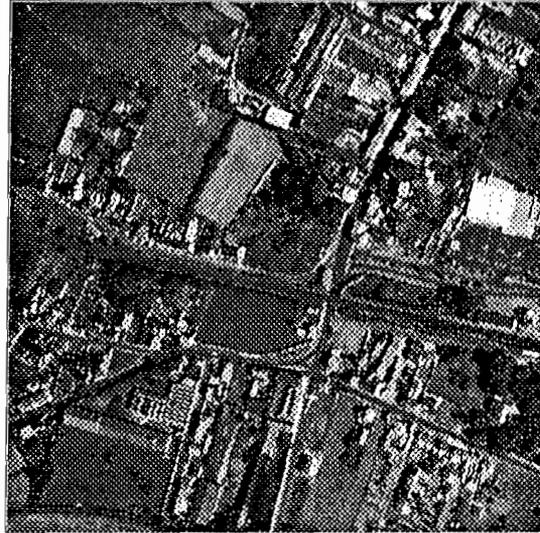
Canton de Clary



Aménagement des giratoires

Décembre 1996

SOMMAIRE



Les giratoires	3
- Une opportunité pour valoriser un espace	4
- Les principes d'aménagement	4
- Souligner l'identité	4
Secteur 1	5
Secteur 2	7
Conclusion	9

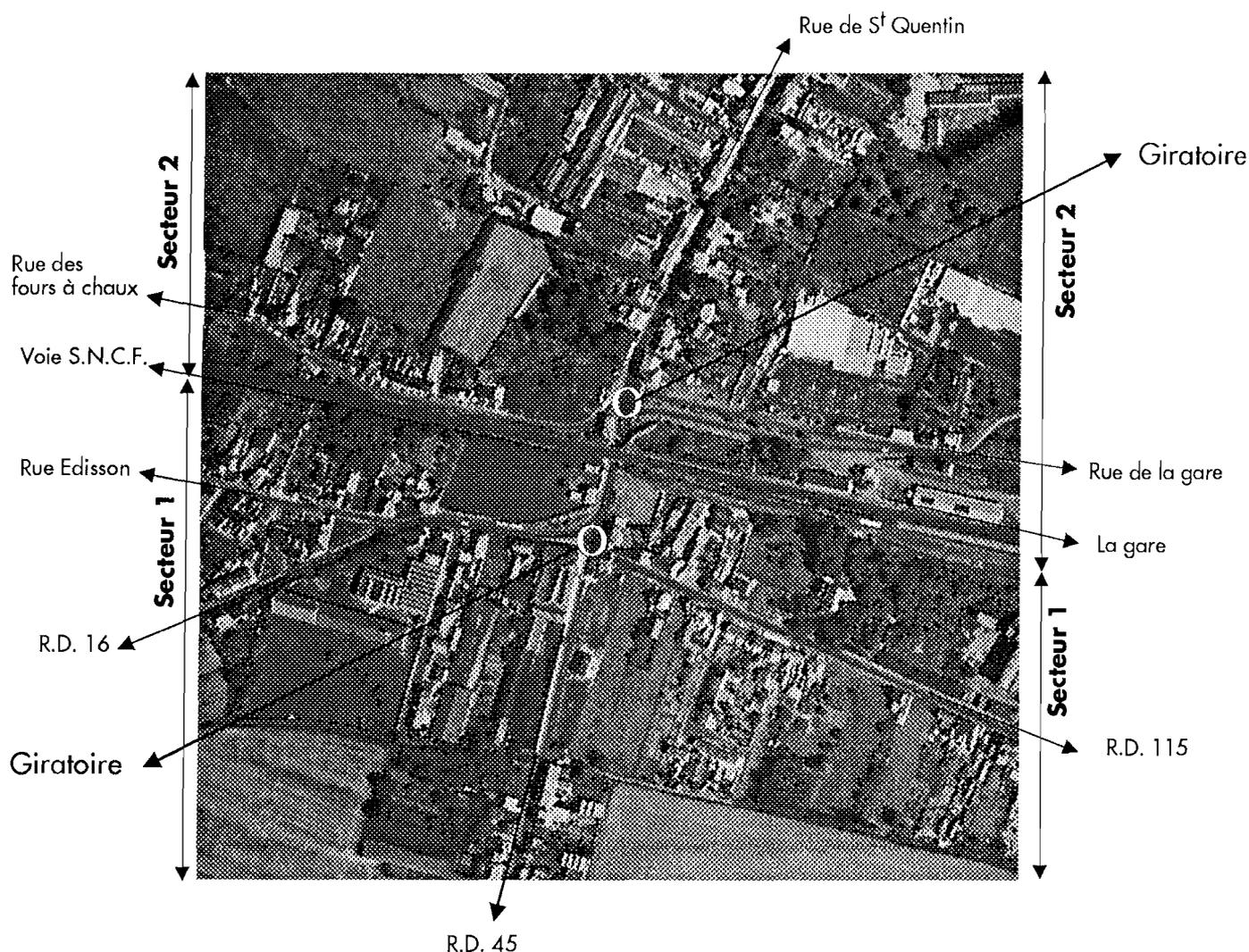
Les giratoires

Une opportunité pour valoriser un espace

La création d'un giratoire a essentiellement pour objectif de répondre à un problème de sécurité. En effet, si ses caractéristiques (localisation, dimensions...) répondent bien au problème, le giratoire peut inciter au ralentissement du flux routier. C'est aussi un élément qui attire inévitablement le regard, il devient alors, un lieu stratégique qui mérite un soin particulier.

La Ville de Caudry, avec la participation financière du Conseil Général, réalise deux giratoires. Situés de part et d'autre de la voie S.N.C.F., ils sont, pour le premier à l'intersection de la rue de St Quentin, la rue de la Gare et la rue des Fours à Chaux et, pour le deuxième à la convergence de la R.D. 16, la R.D. 45 et la R.D. 115. Leurs localisations marquent, d'une part la rupture de la continuité des voies de circulations et, d'autre part l'entrée sud de la ville.

L'aménagement de ces lieux à forte fréquentation doit permettre, tout en ordonnant l'espace, de valoriser l'image communale, de témoigner une identité culturelle de la Cité. Cet aménagement doit avoir la capacité à s'adapter dans la durée aux évolutions nécessaires.



Les principes d'aménagement

La Ville de Caudry s'est engagée dans un programme communal ambitieux pour améliorer au quotidien le cadre de vie de ses habitants et rendre ainsi la commune plus attractive aussi bien pour les futurs investisseurs que pour les résidents actuels.

La réalisation de ces deux giratoires, un projet parmi tant d'autres, doit être considérée comme une opération présentant un double intérêt. D'une part, solutionner le problème de sécurité en régulant le flux routier et d'autre part, créer une opportunité pour valoriser l'entrée de ville du secteur sud.



Des vaches et des pommiers sur un giratoire : nous sommes en Normandie !



Evocation de la production agricole sur l'îlot central

L'aménagement paysager de ces giratoires et de leur environnement doit tendre à

- souligner l'identité de la ville et à valoriser son image de marque,
- être en cohérence avec l'ensemble des actions projetées dans la Ville (F.A.C.V., aménagement de la Pâture Mercier,...).

Souligner l'identité

Le textile est l'activité qui symbolise le mieux la Ville de Caudry. Son empreinte se conjugue au passé car le textile est à l'origine du développement rapide de la ville et a généré une urbanisation et une architecture bien spécifiques à Caudry, au présent par l'existence d'entreprises de renommée internationale toujours en activités et le musée de la dentelle.

La palette végétale, le mobilier urbain, la signalétique, les superstructures, l'éclairage public, le modelage des parterres, ... sont autant d'éléments qui, utilisés à bon escient, permettent de valoriser ces espaces et de révéler aux habitants ou passagers d'un jour l'identité communale. Les deux giratoires, bien que situés dans le même prolongement, se distinguent chacun par leurs emprises et leur environnement immédiat.

Pour des raisons de commodités, l'approche et l'analyse paysagères et environnementales seront réalisées sur l'environnement de chacun des deux secteurs correspondant à chacun des giratoires. Par contre, pour la cohérence des aménagements, le projet doit être réfléchi sur l'intégralité de l'espace.

■ le giratoire et son emprise sont situés à l'intersection des trois routes précitées. Ce giratoire se caractérise par un îlot central de 30 mètres de diamètre. Il représente l'entrée "symbolique" sud de la ville, car une fois le pont traversé on se trouve dans une ambiance urbaine.

L'environnement immédiat de ce giratoire est investi par :

- une station de lavage,
- un débit de boissons et des maisons d'habitation,
- un terrain vague sur lequel sera installé en grande partie l'îlot central du futur giratoire

- le talus de la voie S.N.C.F. qui, par son importance et sa hauteur, crée une limite visuelle et physique entre le secteur périurbain et le secteur urbain.

Chacune des occupations précitées pose des problèmes particuliers en terme d'aménagement et de paysage.



Il est demandé au maître d'oeuvre, après analyse et diagnostic du secteur, de proposer une stratégie d'intervention permettant d'atteindre les objectifs préalablement définis pour l'ensemble du secteur. Le maître d'ouvrage pourra alors choisir la stratégie d'aménagement qui répond le mieux en terme de faisabilité et d'économie à ses objectifs.

Il sera demandé au maître d'oeuvre de proposer:

- dans un premier temps, pour le giratoire, une palette végétale, une ligne de mobilier urbain, une signalétique qui symboliseraient le mieux l'activité du textile. Après concertation avec les élus, il sera demandé au maître d'oeuvre la réalisation d'un Avant Projet Détaillé (A.P.D.) chiffré du projet retenu.

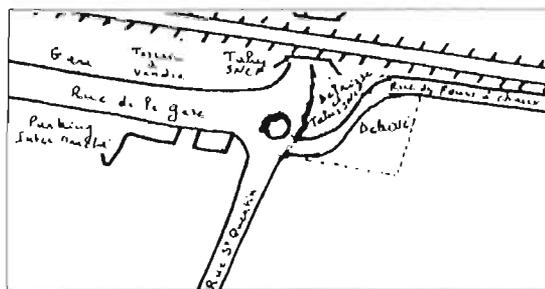
N.B. Ce travail doit être réalisé en concertation avec l'équipe chargée de l'étude F.A.C.V..

Vu le statut juridique du talus, il est nécessaire d'associer la S.N.C.F. au projet.

- dans une deuxième étape, pour les axes routiers, la réalisation de plusieurs esquisses. Après concertation avec les élus, il est demandé au maître d'oeuvre un Avant Projet Sommaire (A.P.S.) chiffré suivi de mesures d'accompagnement (sensibilisation des riverains) du projet retenu.

Secteur 2

Section urbaine située au nord de la voie S.N.C.F., se secteur se distingue par:



■ trois axes routiers qui, par leurs situations spatiales, participent à la structuration et l'organisation de l'ensemble du quartier. En revanche chacun d'eux se distingue par son statut, son emprise et son flux routier.

- la rue de St Quentin, véritable axe central longé de maisons et de commerces, symbolise la séquence urbaine. Cette route, par son importance, mérite une attention particulière. Pour sa valorisation, les efforts doivent porter sur les façades, le réseaux aérien, le problème lié au stationnement, la circulation des piétons et l'affichage.



- la rue de la Gare, reliée au boulevard du 19 Mars 1962, dessert entre autres la zone industrielle, la gare et une grande surface. Elle se caractérise par l'importance de son emprise (deux fois deux voies et ses accotements), de ses délaissées et de son flux routier. Malgré les aménagements réalisés (plantation et engazonnement du terre plein), cet axe mérite des efforts complémentaires.



- la rue des Fours à Chaux, très peu routière, elle longe la voie S.N.C.F. et ses délaissés. Elle dessert uniquement les habitations riveraines et se continue par un chemin rural. L'extrémité de cette route marque l'interface entre l'espace urbain et l'ambiance rurale.

La réalisation du futur giratoire va, avec le nouveau tracé de cette route, générer un grand délaissé qui va englober l'actuelle route, une partie de la parcelle en friche et le talus S.N.C.F..



■ Le futur giratoire avec son îlot central de 24 mètres de diamètre et l'ensemble des délaissés générés par la création du nouveau tracé.

En effet le nouveau giratoire, espace de convergence des trois routes, sera composé par:

- le talus de la voie S.N.C.F. dont l'emprise sera plus importante avec la déviation de la rue des Fours à Chaux,
- le délaissé compris entre la route des Fours à Chaux et la maison d'habitation avec son parc,
- les deux espaces situés de part et d'autre de la rue de la Gare.



Bien que cet espace ne présente pas une surface assez importante pour la réalisation d'un aménagement à l'échelle de cette entrée de ville, ces délaissés avec l'îlot central peuvent, toutefois, participer à révéler et identifier ce secteur.



Il est demandé au maître d'oeuvre, après analyse et diagnostic du secteur, de proposer une stratégie d'intervention permettant d'atteindre les objectifs préalablement définis pour l'ensemble du secteur. Le maître d'ouvrage pourra alors choisir la stratégie d'aménagement qui répond le mieux en terme de faisabilité et d'économie à ses objectifs.

Il sera demandé au maître d'oeuvre de proposer:

- dans un premier temps, pour le giratoire, une palette végétale, une ligne de mobilier urbain, une signalétique qui symboliseraient le mieux l'activité du textile.

Après concertation avec les élus, il sera demandé au maître d'oeuvre la réalisation d'un Avant Projet Détaillé (A.P.D.) chiffré du projet retenu.

N.B. Ce travail doit être réalisé en concertation avec l'équipe chargée de l'étude F.A.C.V..

Vu le statut juridique du talus, il est nécessaire d'associer la S.N.C.F. au projet.

- dans une deuxième étape, pour les axes routiers, la réalisation de plusieurs esquisses. Après concertation avec les élus, il est demandé au maître d'oeuvre un Avant Projet Sommaire (A.P.S.) chiffré suivi de mesures d'accompagnement (sensibilisation des riverains) du projet retenu.

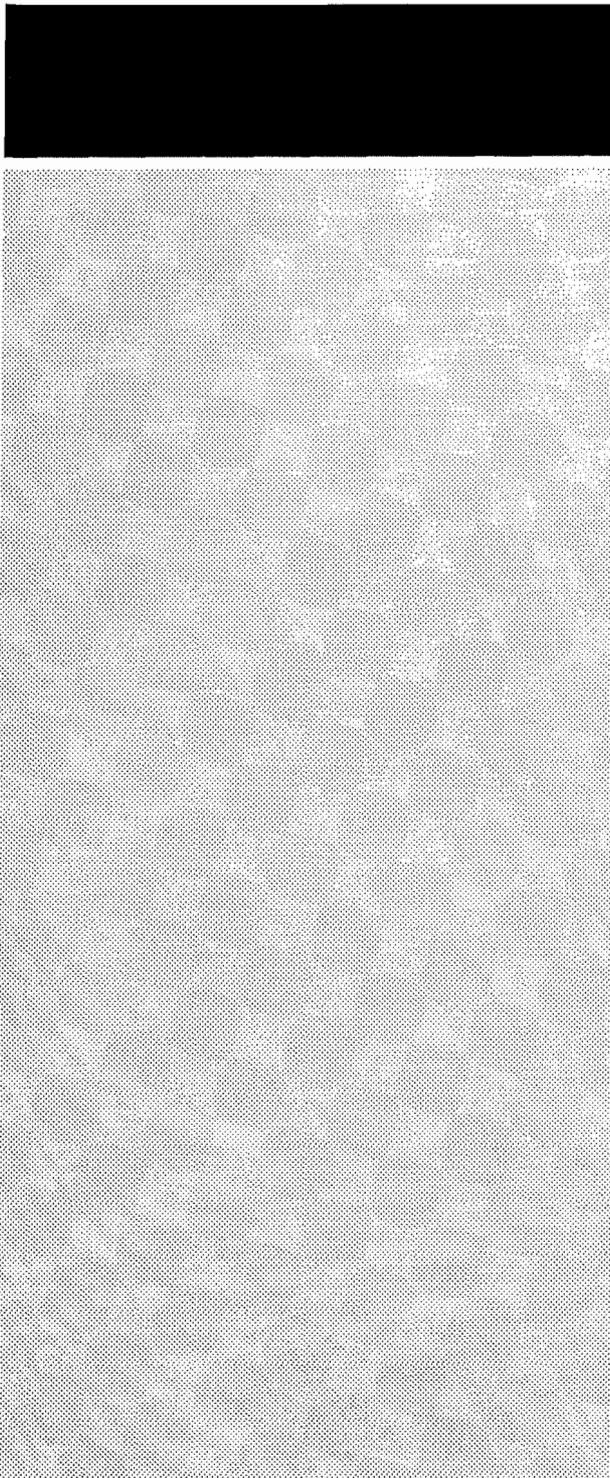
Conclusion

L'analyse, même sommaire de cet espace, montre l'intérêt qu'il y a à :

- réfléchir l'aménagement, non pas sur l'objet giratoire mais, d'une façon globale en intégrant les axes routiers et leurs secteurs. Cette approche présente l'avantage de valoriser et d'améliorer l'image de marque de la ville, de créer des itinéraires séquencés, agréables et harmonieux.

- faire travailler une équipe pluridisciplinaire (paysagiste et urbaniste) car, par leurs compétences complémentaires le projet ne peut être que plus consistant et plus intéressant.

- mettre sur pied un comité de pilotage qui coordonne l'ensemble des opérations projetées sur Caudry.



Equipe permanente attachée au secteur :

<i>Architecte</i>	<i>Fanny Frigout</i>
<i>Ecologue</i>	<i>Ahmed Rebaï</i>
<i>Paysagiste</i>	<i>Jean-Marc Lemoing</i>
<i>Assistant d'étude</i>	<i>Didier Escherich</i>
<i>Secretariat</i>	<i>Monique Dhoedt</i>

Ce document a été réalisé par

<i>Ahmed Rebaï</i>	<i>Ecologue</i>
<i>Jean-Marc Le Moing</i>	<i>Paysagiste</i>
<i>Fanny Frigout</i>	<i>Architecte</i>